

noncé en présentant ce projet de résolution dans l'autre Chambre, d'aucuns commentèrent assez longuement le fait qu'il se soit contenté de mentionner en passant les relations du Canada avec les autres membres du Commonwealth. L'honorable leader du Gouvernement au Sénat (l'honorable M. King) a répondu aujourd'hui à ces commentaires et a cité des déclarations très rassurantes que nous acceptons sans réserve. Tout de même, nous n'avons qu'à nous reporter par la pensée aux discussions qui ont eu lieu la semaine dernière dans un autre endroit pour comprendre que si quelqu'un ose laisser entendre sincèrement que le meilleur moyen pour le Canada de remplir sa mission est de travailler dans la plus étroite collaboration avec l'Angleterre et les autres membres du Commonwealth, il court le risque d'être sermonné pour avoir des tendances de tory impérialiste ou accusé de désirer voir le Canada retourner au "statut de colonie." Je pense que cette opinion a été fortement exprimée dans un discours prononcé dans l'autre Chambre.

J'ai toujours cru que ceux qui disent que le Canada retourne au "statut de colonie" doivent souffrir d'un complexe d'infériorité, parce qu'ils fondent leur raisonnement sur des conditions qui n'existent plus que dans leur propre imagination. Il est bien certain que toute discussion de cette question devrait être fondée sur des faits et sur les conditions qui existent aujourd'hui, plutôt que sur ce qui existait il y a vingt ou trente ans. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, l'autre jour, ce qu'écrivait un auteur à ce sujet. Voici comment il s'exprimait:

Tout comme la Guerre de l'indépendance entre la Grande-Bretagne et les États-Unis a laissé des empreintes tellement profondes sur les États-Unis que bien des gens pensent encore comme s'ils vivaient il y a deux siècles, de même ici, au Canada, une bonne part des discussions et des raisonnements se font en vue de nous protéger contre des dangers qui ont disparu depuis des années.

Je pense que c'est bien vrai. Certes, il se peut qu'il y ait en Angleterre quelques hommes éminents qui rêvent de voir un empire où tous les pouvoirs et toute l'autorité seraient conférés à un gouvernement impérial, mais ils sont aussi en retard que les Canadiens qui ne veulent pas reconnaître la complète souveraineté dont jouit le Canada dans ses propres affaires.

Toute la situation a été fort bien résumée par M. Churchill dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre des communes anglaise il y a deux ou trois semaines. Voici ce qu'il a dit:

Sans liberté, l'Empire ne peut exister, et sans l'Empire il n'y a plus de garantie de la liberté.

L'honorable M. DUFF: Très bien.

L'honorable Mme FALLIS: Je pense que nous, Canadiens, nous ferions bien de méditer ces paroles et de ne jamais les oublier dans nos délibérations.

Je veux, en terminant, unir ma voix à celle de ceux qui ont parlé avant moi pour souhaiter à nos représentants à San-Francisco bonne chance et bon jugement. Pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous serons satisfaits s'ils accomplissent deux choses: premièrement, travailler en étroite collaboration avec l'Angleterre et les autres membres du commonwealth; deuxièmement, non seulement défendre par la parole la cause de la paix, mais appuyer sans réserve toutes décisions jugées nécessaires par le Conseil de sécurité pour assurer la paix et la sécurité dans le monde.

L'honorable W. RUPERT DAVIES: Honorables sénateurs, j'ai l'intention d'être bref. Je suis certainement très heureux que le Parlement ait été convoqué pour étudier ce projet de résolution. Il a été discuté à loisir dans un autre endroit et il nous est maintenant soumis ici. L'article 5 de la résolution est ainsi conçu:

Que la charte établissant ledit organisme international soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

Je pense qu'il est de beaucoup préférable que ceux qui représenteront le Canada à cette conférence connaissent nos opinions, plutôt que de s'entendre dire à leur retour, quand le travail sera terminé, qu'ils ont commis des erreurs. Quand la conférence aura pris fin, peu importe ce qu'elle aura décidé, ces décisions seront mises en vigueur, que nous les approuvions ou que nous les rejetions.

L'honorable M. CALDER: Très bien.

L'honorable M. DAVIES: Deux ou trois questions se posent à mon esprit. Je regrette d'avoir à dire que lorsque l'honorable leader du Gouvernement (l'honorable M. King) a parlé, je n'ai pas pu saisir clairement ses paroles. L'acoustique de notre belle salle du Sénat est telle qu'à moins de parler plus fort qu'à l'ordinaire, il arrive souvent que ceux qui se trouvent dans cet angle-ci n'entendent pas celui qui parle. Il se peut donc que je parle à mon tour de deux ou trois questions qu'il a déjà lui-même soulevées. Du reste, je n'ai pas compris la question posée par l'honorable sénateur de Waterloo (l'honorable M. Euler) ni la réponse que lui a donnée l'honorable sénateur de Winnipeg (l'honorable M. Haig). J'ai lieu de croire que cette question se rapportait à un point qui m'a causé bien du souci, savoir: si on décide de prendre des mesures contre une des cinq grandes puis-